

Règlement Numéro 18.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE
CHARLESBOURG-OUEST,
COMTE QUEBEC.

ATTENDU qu'une demande a été faite par la Cie Québec Power afin de faire amender le règlement de construction et de zonage de la municipalité de Charlesbourg-Ouest pour lui permettre de construire une sous-station d'énergie électrique dans la zone A 1 sur le lot No. 258 du cadastre officiel de Charlesbourg;

ATTENDU qu'après avoir fait une étude des lieux, M. Roland Bédard urbaniste a informé notre conseil que de manière à accorder le plus de protection possible au développement futur de ce quartier, il recommande que le règlement de construction et de zonage soit amendé pour permettre à la Cie Québec Power de construire une sous-station d'énergie électrique sur le lot No. 258 dans la zone A 1;

ATTENDU que la Cie Québec Power s'engage à n'ériger aucune structure portant des transformateurs à plus près de cent pieds du Boul. St-Joseph;

ATTENDU que la Cie Québec Power s'engage à céder gratuitement à la Corporation Municipale l'emprise du Boulevard qui sera placé dans les 150 premiers pieds de long de la limite nord du chemin de fer;

ATTENDU que la Cie Québec Power consent à s'engager par acte notarié à respecter les clauses incluses dans sa lettre du 14 novembre 1957;

ATTENDU que la Cie Québec Power s'engage à défrayer les déboursés nécessaires à la tenue d'un referendum et tous les frais légaux occasionnés;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. le conseiller Louis Jobin;

EN CONSEQUENCE il est statué et décrété et le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement:

Que le paragraphe suivant soit ajouté au chapitre deux du règlement No. 11 qui réglemente la construction dans les zones A.

Il sera permis à la Cie Québec Power d'ériger une sous-station d'énergie électrique dans la zone A 1 sur une partie du lot No. 258, qui commence à 100 pieds du boul. St-Joseph et qui finit à 150 pieds au nord du chemin de fer.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et passé à Charlesbourg-Ouest, ce deuxième jour de décembre 1957.

Frs.-Eugène Mathieu, maire,

Ghs.-Ed. Paquet, sec.-trés.